

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2025-03-06

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 09
Date de la convocation : 28/03/2025

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date d'affichage : 28/03/2025

Objet : Plan de financement relatif aux travaux Route de Funtanicchja

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à 18 heures., le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Pantaloni Pierre-François, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Absents : Poggioli Mathieu (procuration à Poggioli Dominique), Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Après avoir ouvert la séance :

Le maire rappelle l'état extrêmement dégradé de la route partant du lieu-dit Funtanicchja et menant au lieu-dit A Vignaccia (environ 30 mètres). Cette route très fréquentée présente aujourd'hui un enjeu tant au niveau du confort que de la sécurité des usagers et des riverains. Il apparaît nécessaire de reprendre l'enrobé et d'inverser la pente afin de mieux gérer l'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, dans la mesure où les travaux de la traverse sont en cours et que ce tronçon ne fera pas l'objet d'une reprise lors du lancement de la réfection des réseaux d'assainissement, il existe une opportunité exceptionnelle de réaliser l'opération dans les meilleurs délais et à un coût maîtrisé.

Au regard du caractère urgent de l'opération en termes de sécurité, le maire suggère d'effectuer les travaux le plus rapidement possible et propose le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant
Travaux H. T	13 018,00
TVA	1 301,80
Total	14 319,80

Considérant les enjeux en termes de sécurité et de confort ainsi que tous les arguments présentés, le conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- De valider l'opération ainsi présentée ;
- De voter le plan de financement présenté par le maire, soit une prise en charge intégrale de l'opération sur les fonds propres de la commune ;
- D'inscrire cette opération au budget primitif 2025 (Opération 0125) ;

Le Conseil municipal charge également le maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20250411-2025-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 11 avril 2025.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.

